



"virer" toutes les personnes indésirables de notre piscine ?

Par **Iianavan**, le **21/08/2011** à **16:42**

Bonjour,

Nous sommes quelques personnes vivant dans une résidence de studios modestes, mais possédant une piscine.

Notre problème vient du fait que cette piscine attire des personnes exécrables, remplissant littéralement la piscines alors qu'elles n'habitent pas la résidence.

Ces personnes ne payent pas les charges que nous payons, ces personnes nous insultent, se moquent de nous sans s'en cacher, remplissent la piscine, plongent toute la journée, ils sont 24 rien qu'aujourd'hui à nous pourrir la journée (vraiment).

Savez vous ce que nous pouvons faire ?

Cordialement et merci.

Par **mimi493**, le **21/08/2011** à **18:19**

Mettez une barrière, un système pour filtrer les entrées.

Par **lianavan**, le **22/08/2011** à **09:11**

Merci pour votre réponse,

En fait j'ai oublié de préciser qu'il y avait déjà un système par badge électronique, mais il y a toujours des personnes vulnérables pour ouvrir la porte à n'importe qui disant "eh toi ouvre moi la porte".

C'est fou mais c'est comme ça.

Il faut aussi dire qu'il y a un bouton à l'intérieur (à distance de la porte) pour ouvrir, et toute la smala s'en sert pour ne pas avoir besoin du badge. Je vais demander au gardien s'il ne peut pas le désactiver, faire mettre des pics sur les portes et un panneau plus dissuasif. En fait je comptais sur vous pour la dissuasion, vu que cela touche à l'argent (des charges que nous payons), à de la nuisance et de l'irrespect pour les résidents, n'y a t'il pas un recours juridique possible ?

Au passage je précise qu'il y a aussi des personnes non résidentes qui ne nous insultent pas, et celles ci nous les tolérons sans problème bien que nous ne les connaissons pas.

Merci.

Par **lianavan**, le **22/08/2011** à **09:33**

Pour donner un exemple, y'a une femme se croyant tout permis qui m'a suivi jusqu'à l'escalier en se moquant des caméras, en me disant des trucs comme "tu t'es foutu de ma gueule tout à l'heure ? Excuse toi !", un délire débile pour essayer de dominer un résident, alors que je ne lui avais même pas parlé.

S'il y a un recours juridique tant mieux, sinon dites le moi et j'en éclate un ou deux pour que les autres se calment...

Par **mimi493**, le **22/08/2011** à **09:35**

Vous êtes locataire ou propriétaire ?

Par **chris_idv**, le **22/08/2011** à **11:06**

Bonjour,

Si vous êtes en location d'un point de vue juridique il appartient au(x) propriétaire(s) des lieux de garantir au(x) locataire(s) le libre accès aux biens faisant l'objet du contrat de bail: votre

seul interlocuteur est le bailleur, mais le bailleur n'a pas de pouvoir de police...

Si vous êtes co-proprétaire alors il appartient à l'assemblée générale des copropriétaires de se réunir et de décider des mesures à mettre en oeuvre pour limiter (si elle le décide) l'accès à la piscine qui est une partie commune: nouvelles barrières, accès par code etc...

Néanmoins ces mesures ne seront pas immédiates et dans tous les cas si des résidents "faibles" continuent à donner accès à des personnes indésirables cela ne servira strictement à rien.

Le fait de tolérer dans la piscine des personnes extérieures et non accompagnés par un résident au motif que tout se passe bien est une erreur en soi: cela ne fait qu'encourager les personnes indésirables à vouloir en profiter.

Une solution radicale et rapide à mettre en oeuvre pourrait être de vider la piscine ce qui aurait pour résultat immédiat de faire perdre tout intérêt à l'endroit pour des personnes indésirables.

Cordialement,

Par **lianavan**, le **23/08/2011** à **15:55**

Bonjour,

Je suis locataire, on l'est tous.

A cet instant il y a 8 intrus dans la piscines, 8/8 qui se baignent. Je voudrais y aller me baigner mais non, impossible d'avoir la paix ! Je commence à ressentir beaucoup de colère et si ça continue je vais les dégager en personne.

[s]J'ai tout bien lu, mais est-il possible de ma part de requérir les services de la police en les appelant ?[/s]

Ma tolérance pour les personnes respectueuse n'était qu'un principe, je ne l'ai dite à personne, donc aucun problème d'ambiguïté pour eux. S'il le faut pour fermer les portes aux intrus irrespectueux, je ne tolérerais personne.

Merci pour vos réponses.

Par **blich**, le **23/08/2011** à **16:13**

oubliez l'électronique et embauchez ou logez, ou les deux, un bon gardien qui sait se faire respecter sans appeler la police, il fera bien plus que surveiller la piscine, en plus en hiver il y a d'autres indésirables... et puis en grosse résidence ça reste un budget abordable selon les tâches (u.v) qui lui sont confiées ;)
bon aprem

Par **lianavan**, le **23/08/2011** à **16:55**

En fait c'est une toute petite résidence (1 immeuble, ~150 logements).

Il y a 2 minutes, 3 résidents se sont frittés avec les intrus, c'était pas beau à voir, j'ai participé par obligation et on les a virés, mais ils étaient que 8 et très agressifs et en plus ce n'était que des ados, normalement c'est des adultes, d'où ma question : dans quelles conditions on a le droit de se défendre et jusqu'où on a le droit d'aller. Moi j'ai été Karatéka et [s]si je vois des intrus qui s'approchent de moi d'un air menaçant, ai-je le droit de leur casser les jambes[/s] (c'est le plus rapide et efficace contre beaucoup de monde) ? Bon je sais que c'est très limite comme question, mais c'est par prévention, si jamais j'ai des tarés devant moi, je veux savoir si j'ai le droit de riposter et j'aimerais connaître les risques selon les conséquences, et en espérant que cela n'arrive jamais.

J'ai aussi appelé le 17, j'ai été très étonné car ils m'ont vraiment proposés de venir, mais je leur ai dit que finalement j'attendrais un jour où il fait beau, et où il y a 20 personnes au moins (pour que le message soit plus efficace). C'est évident que ce n'est pas une solution.

Nous allons devoir contacter le syndic c'est évident, mais sans les connaître, je sais déjà qu'ils s'en moquent.

Merci.

Par **Visiteur**, le **23/08/2011** à **17:12**

Je ne pense pas que la violence soit la bonne solution, votre victime pourra porter plainte et si vous qui avez des problèmes car prouver la légitime défense n'est pas toujours très simple. Demandez à votre syndic qu'il mette des panneaux "Propriété Privée" et sensibilisez le au fait qu'il peut être responsable en cas d'accident ou de noyade. En dernier ressort, vous pouvez demander à la Police de faire partir les intrus.

Par **mimi493**, le **23/08/2011** à **17:20**

[citation]J'ai aussi appelé le 17, j'ai été très étonné car ils m'ont vraiment proposés de venir, mais je leur ai dit que finalement j'attendrais un jour où il fait beau[/citation] vous êtes bien bête.

[citation]Moi j'ai été Karatéka et si je vois des intrus qui s'approchent de moi d'un air menaçant, ai-je le droit de leur casser les jambes[/citation] si vous voulez aller en prison et devoir payer toute votre vie son hospitalisation, ses frais de santé, les dommages et intérêts, oui, vous pouvez.

[citation]Je veux savoir si j'ai le droit de riposter[/citation] oui, mais là vous ne ripostez pas, vous attaquez. En plus, vous devez riposter (ce qui signifie être attaqué en premier) de manière proportionnée et donc avec vos compétences, vous savez immobiliser une personne

sans lui casser les deux jambes. Lui casser les deux jambes ne sera donc pas un acte de légitime défense mais des violences volontaires avec ITT de plus de 8 jours, donc passible de 3 ans de prison et de 45000 euros d'amende (et comme vous êtes plusieurs apparemment, ça sera passible de 5 ans et 75 000 euros d'amende).

Chaque locataire doit faire une LRAR de mise en demeure à son bailleur pour la trouble de jouissance du bien loué, exigez qu'il prenne les mesures sans délai, qu'à défaut, chaque locataire demandera des dommages et intérêts

PS : attention, dans des cas comme ça, on a vu la piscine purement et simplement fermée voire détruite.

Par **lianavan**, le **23/08/2011** à **17:22**

Non non, pas question de violence, au contraire je voulais savoir dans quel cas je pouvais garantir que eux ne nous fassent pas violence, [s]**par légitime défense**[/s]. Il y a ici des mères qui essaient de baigner leurs jeunes enfants, avec la smala c'est horrible, ils insultent les français devant la petite et tout.

Il y a déjà des panneaux et même des mots fait pour l'occasion par le gardien, mais comme vous le savez, ils s'en fichent.

Effectivement la question de l'assurance par le syndic me semble être une bonne idée, mais finalement que pourront-ils trouver comme solution, je me demande.

[citation]vous êtes bien bête. [/citation]

Là je ne suis vraiment pas d'accord ! Je sais très bien qu'ils ne viendront pas à chaque fois, alors autant attendre demain quand ils seront 3x plus nombreux pour appeler le 17 ! L'occasion de déposer une main courante pour chacun ! C'était surtout des adolescents aujourd'hui.

Par **lianavan**, le **23/08/2011** à **17:25**

[citation]si vous voulez aller en prison et devoir payer toute votre vie son hospitalisation, ses frais de santé, les dommages et intérêts, oui, vous pouvez. [/citation]

Vous voulez dire que s'ils m'attaquent, je dois me laisser frapper ? C'est dingue !?

[citation]vous savez immobiliser une personne sans lui casser les deux jambes.[/citation]

J'ai beau être karatéka, je n'immobilise pas 24 intru en frappant les abdos -_- il faut être logique, merci.

Je rappelle que j'ai demandé "dans quel cas"...

[citation]Chaque locataire doit faire une LRAR de mise en demeure à son bailleur pour la trouble de jouissance du bien loué, exigez qu'il prenne les mesures sans délai, qu'à défaut, chaque locataire demandera des dommages et intérêts

PS : attention, dans des cas comme ça, on a vu la piscine purement et simplement fermée voire détruite. [/citation]

Intéressant.

mimi493 vous m'avez mit le moral dans les chaussettes, j'ai l'impression que je n'ai même pas le droit de me défendre si un groupe de gros malade veut me tabasser ! C'est dingue ! [s] Si les même malades mentaux menacent une personne fragile, je dois attendre qu'elle se fasse frapper donc ? (ne me dites pas que je suis irrespectueux, dire que leur irrespect est une pathologie, je trouve ça on ne peut plus respectueux, vu les circonstances dont j'ai préféré taire les détails.[/s]

Par **blich**, le **23/08/2011 à 17:46**

malheureusement oui faut se faire frapper avec temoins pour pouvoir repliquer a meme hauteur ou déposer plainte en france. le 17 lui est en sous effectif, il ne s occupe plus de grand chose dans ce pays si y a pas de sang ou de l argent a prendre. c est desolant de se faire cracher a la figure et meme pas pouvoir mettre une tarte au gamin.
150 logements vous dites ? pour 30 euros par mois vous avez deux gardiens bien balaizes qui feront le menage dans tout les sens du terme lol. ou cloturez la residence aussi dans un premier temps, residence avec piscinne ca attire pour sur. si les indesirables sont vacanciers comme vous, peu etre requerir a une societe de securite privee pendant deux mois, ou faites un genre de milice privee l apres midi a plusieurs bonhommes ;) a voir en assemblee generale tout ça (souvent vide alors recuperez des procurations et allez y)
ca genre de truc pourrit une residence et ca se termine en baguarre, essayez d eviter et dialoguez avec les voisins pour voir au mieux.

Par **mimi493**, le **23/08/2011 à 17:54**

[citation]Vous voulez dire que s'ils m'attaquent, je dois me laisser frapper ? C'est dingue !? [/citation] vous avez dit "si quelqu'un s'avance vers moi d'un air menaçant", ce n'est pas être attaqué.

De plus, casser les deux jambes, ne sera jamais considéré comme une réponse proportionné.

[citation]J'ai beau être karatéka, je n'immobilise pas 24 intru en frappant les abdos -_- il faut être logique, merci. [/citation] et vous ne sera pas non plus capable d'immobiliser 24 personnes de toute façon, restez logique.

En cas de bagarre générale, on prend tout le monde et tout le monde est co-auteurs des coups.

[citation]a voir en assemblee generale tout ça (souvent vide alors recuperez des procurations

et allez y) [/citation] ils sont locataires !!!! Ils n'ont aucun droit d'assister à l'AG de copro.

[citation] Si les même malades mentaux[/citation] bravo, donc pour vous les malades mentaux sont des gens dangereux qu'on a le droit de frapper à titre préventif. Décidemment, la haine de la maladie mentale se répand en France, on n'avait pas vu ça depuis le 3ème Reich.

Par **lianavan**, le **23/08/2011** à **18:02**

Merci pour vos réponses,

[s]Blich[/s] :

Il faut se faire frapper par une personne pour riposter contre cette personne [s]uniquement[/s], donc ?

Et à même hauteur ?

C'est logiquement insuffisant pour se défendre, mais c'est déjà ça.

Mais c'est vrai ? Avant de répondre au reste.

C'est juste de la prévention, sans ça je ne me défendrais même pas !

[s]Mimi493 [/s]:

[citation]vous avez dit "si quelqu'un s'avance vers moi d'un air menaçant", ce n'est pas être attaqué. [/citation]

Oui j'ai fait exprès, justement pour connaitre les nuances.

[citation]De plus, casser les deux jambes, ne sera jamais considéré comme une réponse proportionné. [/citation]

Mais c'est proportionné au fait qu'ils sont nombreux, je ne sais pas si vous connaissez les arts martiaux, mais vous avez beau savoir vous battre, vous prenez quand même des risques ! Et je rappelle qu'ils sont dans ma piscine quand même...

[citation]et vous ne sera pas non plus capable d'immobiliser 24 personnes de toute façon, restez logique. [/citation]

Je ne comprends pas le but de cette réponse spéculative ! Je ne peux pas immobiliser 24 personnes avec votre méthode, sans aucun doute, mais en donnant l'exemple, les autres peuvent abandonner...

[citation]bravo, donc pour vous les malades mentaux sont des gens dangereux qu'on a le droit de frapper à titre préventif. Décidemment, la haine de la maladie mentale se répand en France, on n'avait pas vu ça depuis le 3ème Reich. [/citation]

Excuse moi, on m'a drogué à mon issue pendant 9 mois et j'en garde un handicap

permanent, un psychiatre a mit 7 mois à se rendre compte que je n'étais pas psychotique (mon gentil père a attenté à ma vie pour clore l'histoire). Pourtant des violeurs d'enfant qui eux devraient y être obligés, ont le choix de prendre ou non les même médicaments et seuls 18% l'acceptent aux dernières nouvelles, pour des remises de peine en partie. Cela n'a jamais fait de moi quelqu'un de dangereux, donc ce passage me rend légèrement nerveux !

Par **blich**, le **23/08/2011** à **18:03**

bonjour mimi, c est vrai j ai oublie qu ils sont locataires, zut !
c est pas faux le dernier commentaire, beaucoup de haine a cause des lois imbeciles qui ne tiennent pas compte des petites gens honnettes, on a l impression que tout est fait pour les malhonnnettes, les honnettes eux n ont qu a aller pleurer chez le juge, et encore quand c est possible, je souhaite que tout ca se calme, bien evidement la violence n apporte jamais rien, a part des ennuis supplementaires.

Par **lianavan**, le **23/08/2011** à **18:06**

Le pire c'est que cette piscine fait plaisir à voir quand on y voit des gens bien s'amuser, mais là il n'y a que des intrus qui crachent, urines aux abords devant tout le monde, hurlent, crient, et quand on y va ils rigolent en nous regardant, cherchent à nous humilier, plongent sans regarder, j'en ai percuté 2 ! C'est dingue cette situation !

Par **alterego**, le **23/08/2011** à **18:10**

Bonjour

Selon la catégorie de logements c'est au Syndic ou à l'Organisme social qui gère cet ensemble immobilier d'agir et de faire cesser ce trouble.

Casser une patte, même aux "barbaresques", est interdit.

Cordialement

Par **lianavan**, le **23/08/2011** à **18:11**

S'ils me montrent un couteau, je n'ai même pas le droit de leur casser les genoux ?

Et sans couteau, je peux frapper à la tête, au plexus ? S'ils me frappent j'ai le droit de frapper où au juste ? Et s'ils frappent une jeune maman ?

Le cas ne s'est pas encore présenté mais : s'ils cherchent à violer quelqu'un, j'ai le droit de

frapper où ?

Ne croyez pas que ça me fait plaisir, je déteste frapper et je ne l'ai jamais fait. Je demande en gros si je dois me laisser frapper à mort ou si j'ai le droit de sauver ma vie.

Merci.

Par **blich**, le **23/08/2011** à **18:16**

toi et ton club de karate allez squattez la piscinne quelques temps aussi !
non s il sort un couteau, tu peux rien faire, a part bloquer et immobiliser en attendant le 17, et etre courageux car les autres loulous vont pas rester assis..
si tu regle tes comptes toi meme, t as interet a etre tenace, robuste et futé, car a ce jeux c est souvent les escrocs qui gagnent.

Par **mimi493**, le **23/08/2011** à **18:20**

[citation]Cela n'a jamais fait de moi quelqu'un de dangereux, donc ce passage me rend légèrement nerveux ! [/citation] et bien justement, vous devriez encore plus savoir que vos propos étaient odieux.

[citation]c est pas faux le dernier commentaire, beaucoup de haine a cause des lois imbeciles qui ne tiennent pas compte des petites gens honnettes[/citation] j'ai beaucoup de mal à considérer quelqu'un d'honnête quand il demande s'il peut casser les deux jambes à quelqu'un qui ne fait que s'avancer vers lui. Surtout, quand le même a refusé que la police intervienne.

Par **lianavan**, le **23/08/2011** à **18:31**

[citation]et bien justement, vous devriez encore plus savoir que vos propos étaient odieux.[/citation]

Je demande en ce moment même à ce que je concidère comme des portes paroles de la justice, comment aller me baigner sans être menacé de mort ou pire. Vous me répondez que je ne peux rien faire et qu'en plus je suis odieu. Alors [s]non[/s], je ne comprends pas !

[citation]j'ai beaucoup de mal à considérer quelqu'un d'honnête quand il demande s'il peut casser les deux jambes à quelqu'un qui ne fait que s'avancer vers lui. Surtout, quand le même a refusé que la police intervienne.
[/citation]

Bon sang mais arrêtez de tout pendre au pied de la lettre !!! Je parle de gens :

- Qui s'invitent chez nous,
- Qui plongent à toute heure même à minuit,

-Qui nous insultent,
-Qui se moquent de nous,
-Qui ne considèrent aucunement les mesures de sécurité, même avec des enfants en bas age à deux mètres,
-Qui personnellement m'ont suivis jusqu'à l'escalier de mon appartement en me menaçant, m'insultant et me demandant de m'excuser, se moquant même des caméras de sécurité !!

La prochaine étape c'est la bagarre, alors merde, ai-je le droit de sauver ma vie (avec témoins !!!) ou dois-je attendre de me faire planter et que la gamine se fasse violer ?? Là c'est odieux, et merde.

Mimi493 Vous êtes un grand malade si vous croyez que c'est normal de se faire massacrer par des intrus sans avoir le droit de riposter, maintenant si vous me dites que c'est la justice, alors promis juré, je renie mon pays d'origine dès que possible.

Par **mimi493**, le **23/08/2011 à 18:36**

[citation]Je demande en ce moment même à ce que je concidère comme des portes paroles de la justice, comment aller me baigner sans être menacé de mort ou pire. Vous me répondez que je ne peux rien faire et qu'en plus je suis odieu. Alors non, je ne comprends pas !
[/citation] parce qu'assimiler les malades mentaux à des voyous, c'est normal ?

[citation]Bon sang mais arrêtez de tout pendre au pied de la lettre !!! Je parle de gens :
-Qui s'invitent chez nous,[/citation] ce n'est pas chez vous. Les parties communes ne sont pas chez vous.

[citation]-Qui plongent à toute heure même à minuit,[/citation] appelez la police pour tapage nocturne, avez-vous avisé votre bailleur immédiatement ?

[citation]-Qui nous insultent,
-Qui se moquent de nous,[/citation] ce qui, en AUCUN cas, ne doit avoir la violence comme réponse.

[citation]-Qui ne considèrent aucunement les mesures de sécurité, même avec des enfants en bas age à deux mètres,[/citation] quelles mesures ?

[citation]-Qui personnellement m'ont suivis jusqu'à l'escalier de mon appartement en me menaçant, m'insultant et me demandant de m'excuser ! [/citation] donc vous avez appelé la police dès que vous êtes rentré chez vous et vous avez porté plainte dès le lendemain en allant au commissariat, c'est ça ?

[citation]La prochaine étape c'est la bagarre, alors merde, ai-je le droit de sauver ma vie (avec témoins !!!) ou dois-je attendre de me faire planter et la gamine violer !?[/citation] Là on est dans le fantasme. Tout de ce que vous décrivez ne permet de dire que votre vie a été en danger ou qu'une enfant va se faire violer. La frappe préventive, c'est de la violence passible de prison.

[citation]Je renie mon pays d'origine dès que possible. [/citation] oui, évidemment, ça on s'y

attendait, à cette opinion politique là.

Perso, il m'est arrivé d'avoir des jeunes sur les escaliers, sous ma fenêtre de cuisine (au RDC); Je leur ai dit de se calmer, parler moins fort, s'ils voulaient rester là. Un m'a dit qu'il était dans la rue (ce qui était faux) et qu'ils feraient ce qu'ils voulaient. J'ai pris le téléphone, appelé la police. Ils se sont sauvés et ne sont jamais revenus. Pas de violence. C'est vous qui ne voulez pas appliquer la justice, donc ne vous en plaignez pas.

Par **blich**, le **23/08/2011** à **18:49**

sans vouloir vous vexer mimi, je pense que lia et moi habitons des quartiers bien plus agités que le votre, chez moi le 17 ne repond pas aux tapages nocturnes, quand a les appeller pour probleme avec des visiteurs je n essaie meme pas je ne veux pas de represailles, moi c est souvent des clandestins qui cherchent a squatter que je vire ou des colporteurs, defois calmement et defois non, des racailles de la cite voisinne ce serait plus compliqué.

Par **lianavan**, le **23/08/2011** à **19:06**

[citation]mimi493[/citation]

Vous ne faites que jouer sur les mots, c'est on ne peut plus réglo de me répondre, mais si vous pouviez être plus fairplay et (à la limite) ne pas faire comme si la loi était parfaite... (edit : bien que la suite me fait comprendre que la loi est 'surpassée' par votre propre vision des choses)

[citation]parce qu'assimiler les malades mentaux à des voyoux, c'est normal ? [/citation]

Ok je parlais de voyoux, excusez le malade mental que je suis...

[citation]ce n'est pas chez vous. Les parties communes ne sont pas chez vous. [/citation]

Ok c'est chez [s]nous[/s], les charges [s]ON [/s]les facture comment aux racailles qui viennent nous faire violence ? Parce qu'on est tous d'accord...

[citation]appelez la police pour tapage nocturne, avez-vous avisé votre bailleur immédiatement ? [/citation]

Mon bailleur est vieux, je n'ai pas envie de l'emmerder. Il n'y connaît rien en plus.

[citation]quelles mesures ? [/citation]

Vous vous moquez de moi ?? Les mesure du "tu ne cours pas aux bords de la piscine", "tu ne plonges pas à coté de quelqu'un en risquant sa vie". Excusez moi mais j'ai l'impression de me faire traiter de raciste quand je vous lis, on dirait que vous prenez ça personnellement comme quelqu'un qui serait arrivé au pays attaché à une planche de bois qui flotte sur l'eau ! Je n'ai jamais parlé d'étrangers mais uniquement de gens dangereux alors c'est quoi votre problème

à la fin ? vous ne discernez pas le bien du mal ?!

[citation]donc vous avez appelé la police dès que vous êtes rentré chez vous et vous avez porté plainte dès le lendemain en allant au commissariat, c'est ça ? [/citation]

Attendez j'hallucine là, le monsieur il me dit que je suis trop tolérant, après avoir dit que je ne tolérais pas les "malades mentaux" qui m'agressaient verbalement ? C'est un canular ??!

[citation]Là on est dans le fantasme. Tout de ce que vous décrivez ne permet de dire que votre vie a été en danger ou qu'une enfant va se faire violer. La frappe préventive, c'est de la violence passible de prison. [/citation]

Le seul fantasme, c'est celui que vous vous faites quand vous prenez mes suppositions comme des faits ! J'envisage ! Vous vivez où bon sang, j'y emménage de suite moi !

[citation]oui, évidemment, ça on s'y attendait, à cette opinion politique là. [/citation]

Blaireau.

Comment rester tolérant, c'est le monde à l'envers.

D'après :

[citation]Perso, il m'est arrivé d'avoir des jeunes sur les escaliers, sous ma fenêtre de cuisine (au RDC); Je leur ai dit de se calmer, parler moins fort, s'ils voulaient rester là. Un m'a dit qu'il était dans la rue (ce qui était faux) et qu'ils feraient ce qu'ils voulaient. J'ai pris le téléphone, appelé la police. Ils se sont sauvés et ne sont jamais revenus. Pas de violence. C'est vous qui ne voulez pas appliquer la justice, donc ne vous en plaignez pas.[/citation]

Vous êtes un idiot qui prend sa seule expérience médiocre comme vérité absolue, vous n'avez donc rien lu de ce que j'ai écrit avec respect, puisque vous en avez de suite déduit qu'il s'agissait d'une exagération puérile. Moi aussi j'ai emmerdé du monde en restant dans la cage d'escalier étant petit, ça n'a juste rien à voir et je n'ai ni insulté, ni attendu le 17 pour partir !

[s]On ne parle pas de jeunes qui apprennent à grandir en faisant de petites erreurs, on parle de vieux cons qui ne respectent rien et qui apprennent à tous les gosses autour que ça paye [/s]!!!

Et vous osez parler de respect, restez donc dans un domaine que vous connaissez,

Merci.

Par **alterego**, le **23/08/2011 à 19:48**

Je ne faisais allusion qu'à l'initiative de l'attaque pas à une geste d'auto-défense.

Par **blich**, le **24/08/2011** à **10:48**

a voir les post et les reponses la justice ne tient pas compte du bon sens, seulement pomper notre fric, comme les politiques et la force de l ordre, joli pays !
bon courage lia.